

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Nbre de membres en exercice : 17
Nbre de membres présents : 12
Nbre de suffrages exprimés : 12

Votes : Pour : 12
Contre :
Abstention :

L'an deux mille dix sept, le sept décembre

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame De ROFFIGNAC en la salle du conseil de la Communauté des Communes de l'Estuaire à Braud et Saint Louis

Date de convocation : 22 Novembre 2017

Étaient Présents : Mmes De ROFFIGNAC- GOT - GUILLEN- HERAUD- MONSEIGNE- QUENTIN-MM. CORSAN-DELAUNAY - GIRARD - LORIAUD -PLISSON- SUBRENAT.

Délibération N°2017-03-047 : Tarifs d'entrée au phare de Cordouan pour 2018

Vu le CGCT ;

Vu l'Autorisation d'Occupation Temporaire du site de Cordouan ;

Vu la délibération autorisant la création de la régie recettes de Cordouan ;

Après discussion et à l'unanimité, le Comité Syndical décide:

Article 1. de fixer le tarif d'entrée au phare de Cordouan pour 2018 à 11 € (tarif plein) et 6 € (tarif réduit) ;

Article 2. d'appliquer le tarif réduit à l'ensemble des visiteurs de moins de 12 ans.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis le 7 décembre 2017

La Présidente


Françoise De Roffignac